

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DAC 135** Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15, 16, 17 et 18 décembre 2014 ;

Vu la convention annuelle relative à l'attribution d'un acompte de 40.000 euros au titre de 2015 approuvée par délibération des 15, 16, 17 et 18 décembre 2014 ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Société à Responsabilité Limitée MaMA et lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA.

Article 2 : La subvention attribuée à la Société à Responsabilité Limitée MaMA, 46, rue Bouret 75019 Paris, au titre de l'année 2015, est fixée à 80.000 euros, soit un complément de 40.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 2015\_01942 n° simpa 183019.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 40.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**